



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023
PV N. 5

PRESIDENT: M. Marc GIRAUD.

PRESENTS: M. Frédéric TALABOT – M. Marc LATOUR.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Forfaits

- **AC Kurdes Limoges :**

Suite au mail reçu le 15.09.2023 de la part de M. Osman SHABAN nous informant du forfait général et de l'inactivité de son club.

Les équipes de Départemental 3 Poule C devant rencontrer ce club seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier, ainsi que les équipes de Départemental 4 Poule B.

Le club de l'AC Kurdes Limoges sera facturé de la somme 115 € par équipes (forfait général après 1^{er} forfait).

- **AS FOLLES :**

MATCH N. 51224.1 AS FOLLES 2 / FROMENTAL D5 POULE A DU 10/9/2023

Suite au mail de l'AS FOLLES 2 qui nous informe du forfait de son équipe 2,

La commission,

- Prend note du forfait de l'AS FOLLES 2
- Enregistre le résultat suivant :

➤ **AS FROMENTAL : 3 (3 pts) / AS FOLLES 2 : 0 (- 1 pt).**

Le club de l'AS FOLLES sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Challenge des réserves

MATCH N. 52942.1 VERNEUIL SUR VIENNE SC 2 / LIMOGES LANDOUGE FOOT CHALLENGE DES RESERVES POULE E DU 17/9/2023

Suite au mail du Limoges Landouge Foot reçu le dimanche 17.09.2023 à 15h23 déclarant forfait
La commission,

- Prend note du forfait de LIMOGES LANDOUGE FOOT 2
- Enregistre le résultat suivant :

➤ **SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 :_3 (3 pts)
LIMOGES LANDOUGE FOOT 2 :_0 (- 1 pt).**

Le club de LIMOGES LANDOUGE FOOT sera débité de la somme de 48 € pour le 1^{er} forfait.

Amendes

MATCH N. 26192178 LE PALAIS SUR VIENNE 2 / FCCO D2 POULE A DU 10/9/2023

Suite à l'absence de feuille de match de la rencontre du Palais sur Vienne 2 contre F.C.C.O 1,
Le club du Palais sur Vienne sera débité de la somme de 21 €.

Changements d'horaires

MATCH N. 26333603 LIMOGES LA BASTIDE / FROMENTAL D5 POULE A DU 24/9/23

Suite au mail de l'US Limoges Bastide du mardi 19.09.2023,
Ce match prévu le dimanche 24.09.2023, aura lieu à **15h00** au lieu de 13h00.



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Changements de terrains

MATCH N. 26362960 FC OCCITANE / SOLIGNAC LE VIGEN US 2 D4 POULE C DU 8/10/2023

Suite au mail du 18.09.2023, du club de l'Occitane FC

Match à jouer à 15h00 sur le stade du Docteur Loustaud à Magnac Bourg.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD – Vice-Président